

Tunis, le 04/12/2024

AVIS DES SOCIÉTÉS**Démarrage des souscriptions des parts
d'un Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS)****« FIS NEXT CAP 2 »**

Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

CAPSA CAPITAL PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Compartiment « **FIS NEXT CAP 2** » relevant de son FIS « NEXT CAP FUND » a commencé le **26 novembre 2024**.

Le Compartiment « FIS NEXT CAP 2 » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FIS NEXT CAP 2
Références de l'agrément :	N° 43-2024 du 03 septembre 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1139 du 26 novembre 2024
Siège social :	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
Forme juridique :	Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	La contre valeur en Euro de 38 025 000 Dinars réparti en 38 025 parts d'une valeur nominale égale à la contre valeur en Euro de 1 000 Dinars chacune
Devise :	Euro
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	CAPSA CAPITAL PARTNERS et l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB)
Gestionnaire :	CAPSA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire :	ATB
Distributeur :	CAPSA CAPITAL PARTNERS
Observations :	Le Compartiment est une entité indépendante, ayant ses propres organes de gouvernance et une comptabilité distincte des autres compartiments du FIS.

Pour plus d'informations sur le Compartiment « FIS NEXT CAP 2 », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 26 novembre 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.